



PLAN DE RENOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT
COMITÉ DE PILOTAGE – 28 mai 2014



MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Ordre du jour

- **Actualités du plan de rénovation énergétique de l'habitat**
 - **Actualités nationales**
 - **Le partenariat Etat/Région**
- **État des lieux du plan 100 000 logements**
- **Bilan qualitatif et quantitatif du plan**
 - **Rénovation Info-Service**
 - **Bilan du financement de la rénovation par dispositif**
 - **Premières conclusions du comité des professionnels**



Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat



Actualités nationales

Un engagement gouvernemental fort et une série de mesures :

- **Conférence environnementale** de septembre 2012 : la rénovation énergétique est un des projets prioritaires du gouvernement
- **Plan d'investissement pour le logement** en mars 2013 qui comprend le plan de rénovation énergétique de l'habitat
- **Extension des plafonds de l'ANAH** en juin 2013
- **Pour le parc social, pacte d'objectifs et de moyens** signé entre l'Etat, l'Union Sociale de l'Habitat et les fédérations HLM le 08 juillet 2013.
- **Lancement opérationnel du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat** le 19 septembre 2013 à Arras :
 - Objectif de 500 000 rénovations par an d'ici 2017, dont 120 000 rénovations de logements sociaux ;
 - Lancement de la prime de 1350€ pour les ménages aux revenus moyens.

Accélération du plan avec la démarche « **Objectifs 500 000** » (construire et rénover 500 000 logements par an) :

- Lancement de la démarche en novembre 2013. Remise des premières conclusions en février 2014.
- 7 ordonnances sont prises en février 2014 pour faciliter la construction et les opérations d'aménagement. Pour la rénovation des mesures sont annoncées en mars
- Mars 2014 : 50 mesures de simplifications supplémentaires décidées, confirmées par Sylvia PINEL en mai 2014 et qui seront mises en place avant l'été.

En parallèle promulgation de la loi ALUR le 24 mars 2014 qui apporte deux outils supplémentaires pour faciliter la rénovation énergétique.

Facilitation des travaux dans les copropriétés

- Prévention de la dégradation
 - Création du diagnostic technique global – comprend le DPE ou l'audit de performance énergétique. Facultatif
 - Fonds de travaux obligatoire (sauf si le DTG montre l'absence de besoins de travaux pdt les 10 prochaines années). > 5% du budget prévisionnel
- Facilitation de la prise de décision: travaux d'amélioration à la majorité absolue, et non plus à la double majorité
- Facilitation du financement : cautionnement non-obligatoire en cas de souscription d'un emprunt collectif pré-finançant les subventions publiques
- Gisement en région NPDC : 14 431 copropriétés représentant 151 400 logements, dont 40 % de copropriétés construites avant 1975 représentant 60 500 logements

Définition législative du tiers-financement (art 124 Loi ALUR)

« Le tiers-financement, dans le champ d'opération de rénovation de bâtiments, est caractérisé par l'intégration :

- d'une offre technique, portant notamment sur la réalisation des travaux dont la finalité principale est la diminution des consommations énergétiques,*
- à un service comprenant le financement partiel ou total de ladite offre,*
- en contrepartie de paiements échelonnés, réguliers et limités dans le temps.*
- Est exclue du service de tiers-financement au sens du présent article la vente ou la revente d'énergies »*

Un décret d'application viendra préciser les prestations attendues.

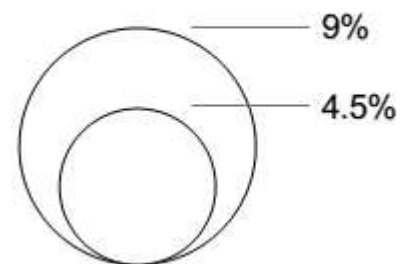
Le respect de critères de qualification d'une entreprise effectuant les travaux est nécessaire pour pouvoir bénéficier de certaines aides. C'est la mention « Reconnu Garant de l'Environnement » (ou RGE)

S'applique à compter du : 1^{er} juillet 2014 pour l'éco-PTZ / 1^{er} janvier 2015 pour le CIDD. Pour l'instant seuls 4,5 % des professionnels sont formés, il en faudrait 5 à 6 fois plus (Cf. carte).

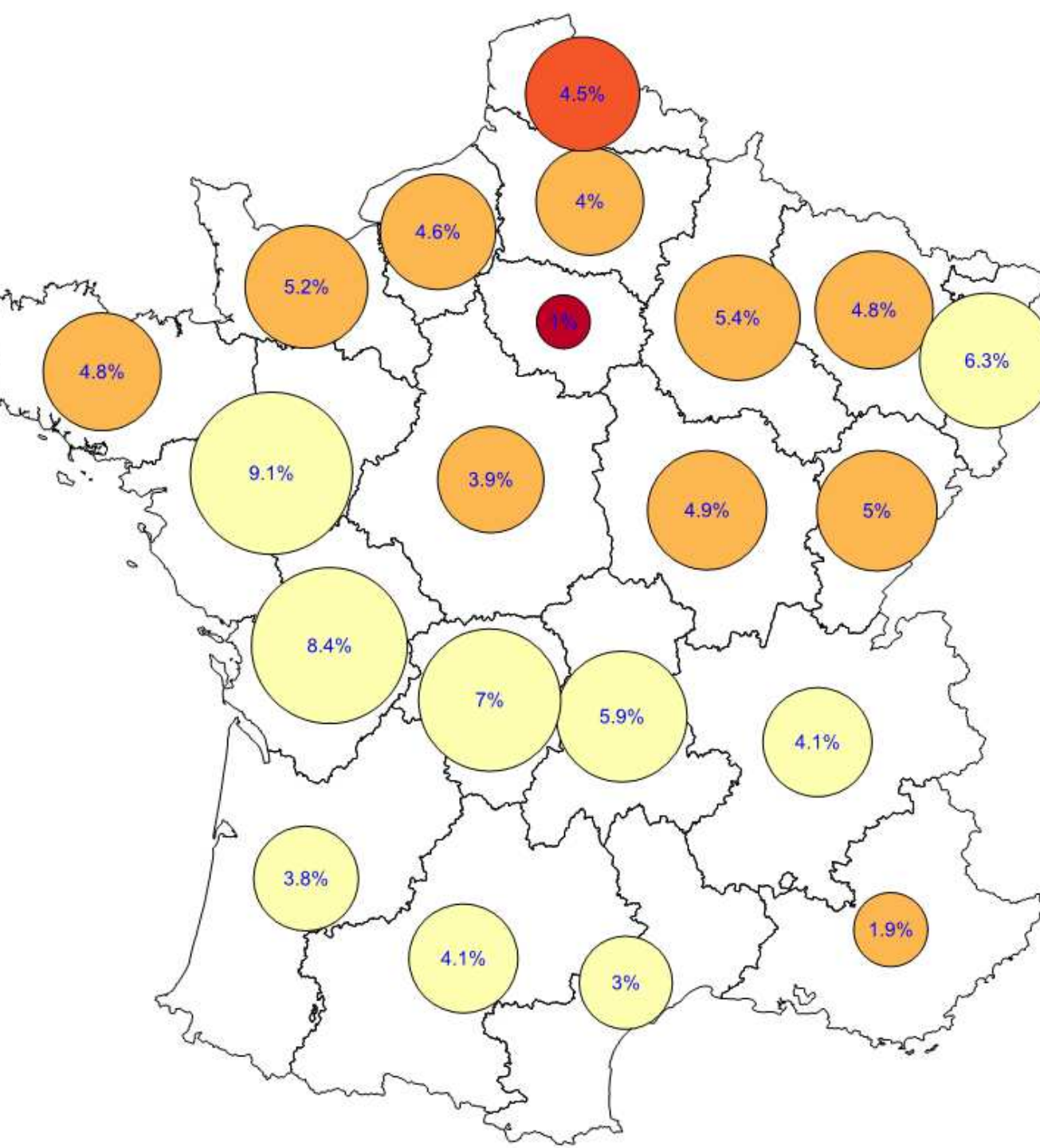
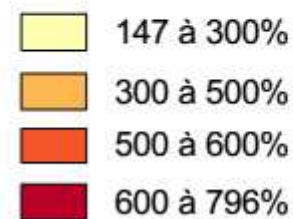
Deux actions devraient favoriser la qualification des professionnels :

- **Les textes d'application attendus par les professionnels sont mis à la consultation (voir dossier) ;**
- **La convention FEEBAT a été signée par Sylvia PINEL et Ségolène ROYAL le 30 avril 2014 et permettra de financer la formation de 25 000 professionnels RGE par an**

Taux d'entreprises du bâtiment labellisées RGE



Augmentation du nombre d'entreprises RGE nécessaire pour satisfaire les besoins régionaux en CIDD et éco-PTZ



Lettre de la rénovation énergétique des logements anciens en Nord-Pas-de-Calais

N°1 avril 2014

EDITORIAL

Le Président de la République a fixé un objectif national de rénovation énergétique de 500 000 logements par an à l'horizon 2017. Pour y parvenir, a été mis en place le "plan de rénovation énergétique de l'habitat" (PREH) en 3 volets :

- enclencher la décision de rénovation, par l'accompagnement des particuliers
- financer la rénovation, en apportant des aides ;
- mobiliser les professionnels, pour garantir la qualité des rénovations.

Le plan de réhabilitation énergétique et environnementale du parc de logements anciens (dit "Plan 100 000 logements") initié par la Région Nord Pas de Calais depuis 2011 et qui a pour objectif de rénover 1 400 000 logements à l'horizon 2050, est un allié essentiel au PREH pour la réussite de nos ambitions (voir p.4). Il vise à massifier le nombre de réhabilitations, à qualifier les acteurs pour que l'amélioration de la performance énergétique soit au rendez-vous et à mettre en place de nouveaux outils financiers, notamment un opérateur régional de tiers-investissement, pour que les habitants de cette région puissent passer à l'action dans des conditions financières supportables.

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) du Nord Pas-de-Calais, co-élaboré par l'État et la Région, vise en effet à achever la réhabilitation thermique des logements antérieurs à 1975 d'ici 20 ans. La réduction globale de 38 % des consommations d'énergie et la division par 4 des gaz à effet de serre en 2020, nécessitent la rénovation thermique de 50 000 logements par an. La lutte contre la précarité énergétique est en outre un enjeu social majeur.

La mise en œuvre de cette convergence d'actions publiques s'appuie sur les multiples démarches mises en place par les acteurs locaux déjà très impliqués : les opérateurs de l'habitat, les professionnels de la filière bâtiment, emploi et formation, les organismes bancaires, les institutions partenaires, l'ADEME, les centres de ressources, les conseils généraux et la plupart des collectivités locales.

Vu l'ampleur de l'enjeu, nous avons décidé État et Région, de produire régulièrement cette lettre de la rénovation énergétique des logements anciens en Nord-Pas-de-Calais, pour témoigner de l'avancée de ce chantier prioritaire.

Le Préfet de région

Le Président du Conseil régional

Dominique Bur

Daniel Percheron

Des enjeux forts

en Nord-Pas-de-Calais

La région Nord - Pas-de-Calais compte environ 1 750 000 logements individuels et collectifs, gérés pour 20 % d'entre eux par des bailleurs sociaux et détenus à 80 % par des propriétaires privés.

La majeure partie de ces logements (80 %) a été construite avant 1990, alors que les préoccupations sur la consommation d'énergie et ses conséquences étaient peu présentes.

Ces logements sont coûteux à chauffer et génèrent des émissions de gaz à effet de serre tout en étant pour partie d'entre eux d'un confort limité et d'une qualité sanitaire insuffisante. 68% de ces logements sont considérés comme économes contre 57% en France notamment pour a plupart construits avant 1975.

En ce sens, la question de la surconsommation énergétique d'un grand nombre de logements de la région est ainsi préoccupante tant du point de vue des conséquences sanitaires, financières et sociales pour les occupants que des effets néfastes sur l'environnement et le climat.

L'enjeu est également de réduire les factures d'énergie avec un gain de pouvoir d'achat, de lutter contre la précarité énergétique et d'apporter un confort supplémentaire aux ménages

Approfondissement du partenariat entre l'État et la Région sur la rénovation énergétique, dans un souci d'efficacité de l'action publique :

- Partenariat Etat-Anah-Région initié en décembre 2012
- 1^{ère} Lettre commune sur la rénovation énergétique en mai 2014
- Participation, soutien et mobilisation de l'Etat pour la création de l'opérateur de tiers-investisseur régional



Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat



Bilan du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat

Un plan d'actions en trois volets :

- enclencher la décision de rénovation chez les particuliers : informer, inciter et accompagner
- financer la rénovation, en apportant des aides
- mobiliser les professionnels, pour garantir la qualité des rénovations et des prix maîtrisés

Un contexte régional particulier

- Nord-Pas de Calais : 1 750 000 logements individuels ou collectifs, gérés pour 20% d'entre eux par des bailleurs sociaux et détenus à 80% par des propriétaires privés.
- Le gisement régional de logements à rénover s'élève à environ 1 million de logements datant d'avant 1975.
- Le parc privé ancien représente dans la région le plus important gisement d'intervention.
- 100 000 logements sociaux en classe E, F ou G

L'objectif régional du plan de rénovation énergétique de l'habitat est fixé à **50 000 logements rénovés par an d'ici 2017**, soit 10 % de l'objectif national. (CF: Schéma régional Climat Air Energie)

Préfet de région chargé de la mise en œuvre du PREH au niveau régional.

Une gouvernance large permet de piloter le dispositif :

- Comité de pilotage (bi-annuel) réunissant préfets de département, services de l'Etat (DREAL-DDTMs), élus locaux, Région, ADEME, ADIL, entreprises de la construction et de l'énergie, bailleurs sociaux, associations, CDC, banques ;
- Comité des professionnels dédiés aux entreprises du secteur ;
- Partenariat étroit avec le Conseil Régional ;

L'implication de l'ensemble des acteurs sur ce dossier est importante. Les services de l'Etat concernés sont très mobilisés.



Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat



Les points Rénovation-Information Service



Le guichet unique



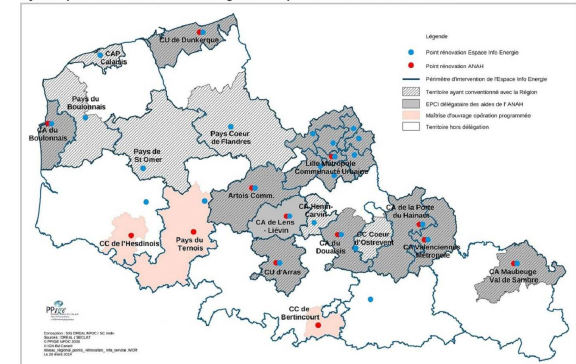
Un seul numéro azur / une seule adresse internet



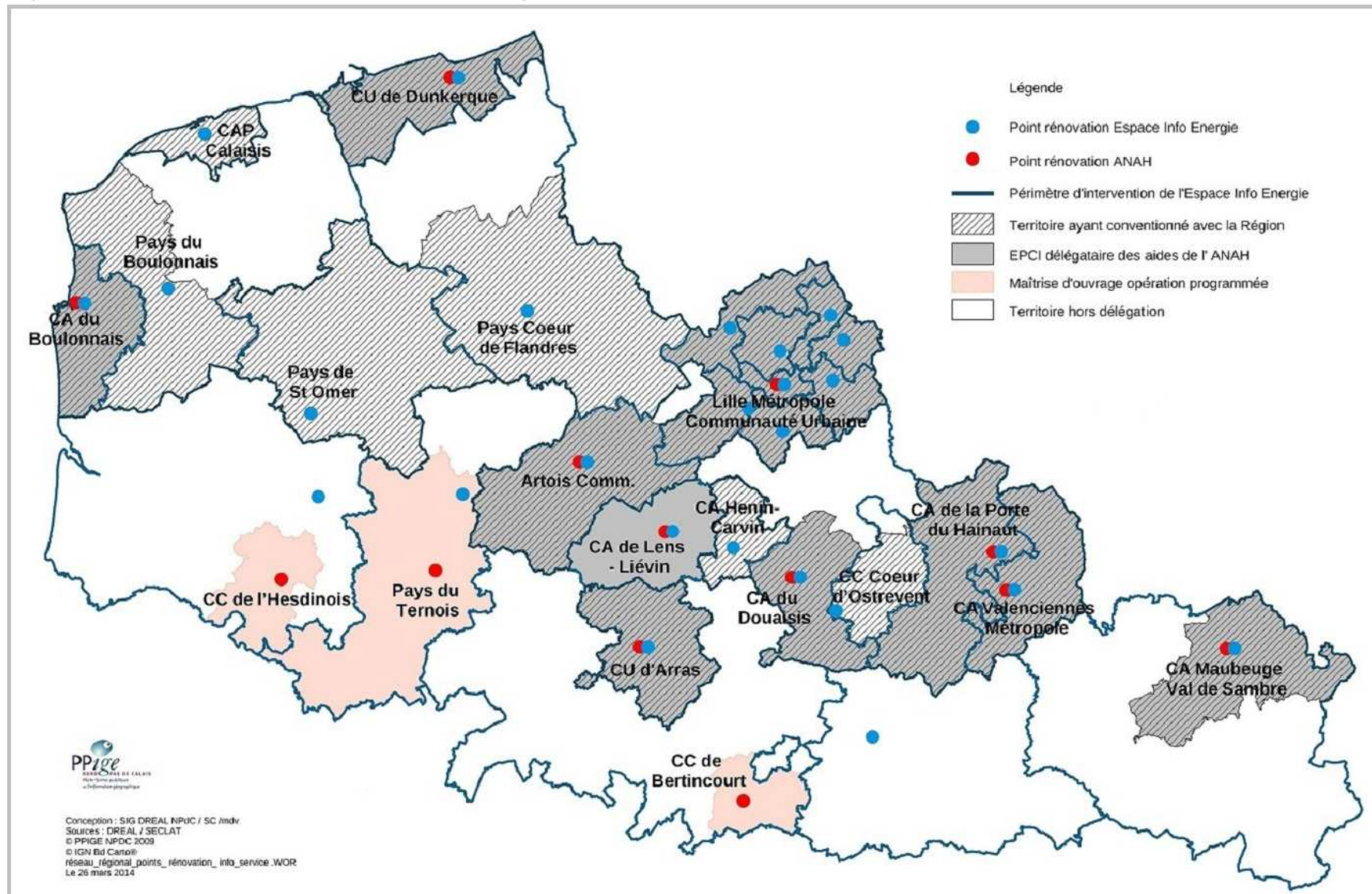
Un seul numéro azur / une seule adresse internet



Dynamiques territoriales et réseau régional des points rénovation info-service



Dynamiques territoriales et réseau régional des points rénovation info-service



The screenshot shows the website's layout. At the top is a green navigation bar with the site name and a home icon. Below it are four menu items: 'POURQUOI RÉNOVER ?' (highlighted in orange), 'VOS AIDES FINANCIÈRES', 'EXEMPLES TYPES', and 'VOUS AVEZ UNE QUESTION ?'. The main content area features a large banner with the headline 'En rénovant mon logement, je peux bénéficier de nombreuses aides financières' and a sub-headline '2'. Below the banner are two columns: the left one promotes the national number 'N° Azur 0 810 140 240' and the right one offers a local advisor appointment. Further down are three smaller boxes: one with a testimonial about financing 69% of insulation work, one titled 'Je découvre les nombreuses aides qui existent pour financer mes travaux de rénovation énergétique', and one for a 'BANNIERE ÉREGIE' (billboard). The footer contains logos for the French Republic, ADENE, and the Agence nationale de l'habitat, along with a list of partner websites and a 'Relayer la campagne' dropdown menu.

Appels transférés du N° azur vers les PRIS EIE – ANAH :

○ **19 septembre au 31 décembre 2013 :**

Environ **400 appels par semaine** en Nord – Pas de Calais

(PRIS EIE et PRIS ANAH confondus)

Cette période correspond au lancement du dispositif accompagné de la campagne de communication

○ **1 janvier au 31 mars 2014:**

Environ **400 appels par mois** en Nord – Pas de Calais

(PRIS EIE et PRIS ANAH confondus)

Bilan contacts EIE Au 1^{er} trimestre 2014

- Environ **5200 contacts** pour l'ensemble des EIE du Nord-Pas de Calais (comprend les appels basculés par le numéro azur et les contacts directs auprès de l'EIE)
- **Dont 1180 contacts** proviennent du numéro azur
 - Soit environ **430 contacts gérés par semaine**

- **Evaluation du dispositif EIE par l'ADEME sur :**
 - une période de 3 mois (janv-fév-mars)
 - 6 régions tests dont le Nord-Pas de Calais

- **2 études :**
 - Une étude de satisfaction
 - Une étude de passage à l'acte

- **Après cette période test : lancement de l'étude au niveau national à partir de Juin 2014**

○ Étude de satisfaction en Nord-Pas de Calais :

- **95%** sont satisfaits de la réponse apportée par le conseiller EIE
- **89 %** sont satisfaits de l'accueil lors de l'entretien avec le conseiller EIE

NB : 507 personnes interrogées – 168 personnes ont répondu

○ Étude passage à l'acte en Nord-Pas de Calais :

- **Environ 3 personnes sur 4** consultent un artisan après le conseil EIE
- **52%** des personnes ont engagé des travaux de rénovation relativement lourds (isolation, chauffage, ventilation...)
- **19%** des personnes réalisent un audit énergétique
- **72%** des personnes indiquent que le conseil apporté par l'EIE, leur a permis d'améliorer leur plan de financement en trouvant des aides
- **68%** des personnes estiment que le contact avec l'EIE a contribué à la prise de décision pour des travaux lourds

NB : 445 personnes interrogées – 80 personnes ont répondu

- Pour l'ANAH ce sont plus de **1400 contacts** - soit 200 contacts gérés par semaine - qui ont été comptabilisés. Manquent toutefois les données de certains EPCI
- En ajoutant les résultats des contacts EIE (430 appels par semaine), on atteint le chiffre de 630 appels par semaine – en dehors de la campagne de com.
- Potentiel de 25 000 appels par an avec un fort taux de passage à l'acte



Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat



Le financement de la rénovation Bilan par dispositif

Rappel des principaux leviers nationaux

- **TVA à 5,5%** pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique et les travaux induits indissociablement liés (depuis le 1^{er} janvier 2014)
- **Eco Prêt à Taux Zéro**
- **Crédit d'impôt développement durable**
- **Prime exceptionnelle ASP de 1350€**
- **Programme de lutte contre la précarité énergétique Habiter Mieux pour les seuls publics Anah.**

Les aides des collectivités territoriales, notamment pour les publics Anah

Chiffres éco-PTZ 2013 : 1750 éco-PTZ délivrés en 2013

Distribution d'éco-PTZ en Nord-Pas de Calais par trimestre
Unité : Nombre d'éco-PTZ - Source : SGFGAS

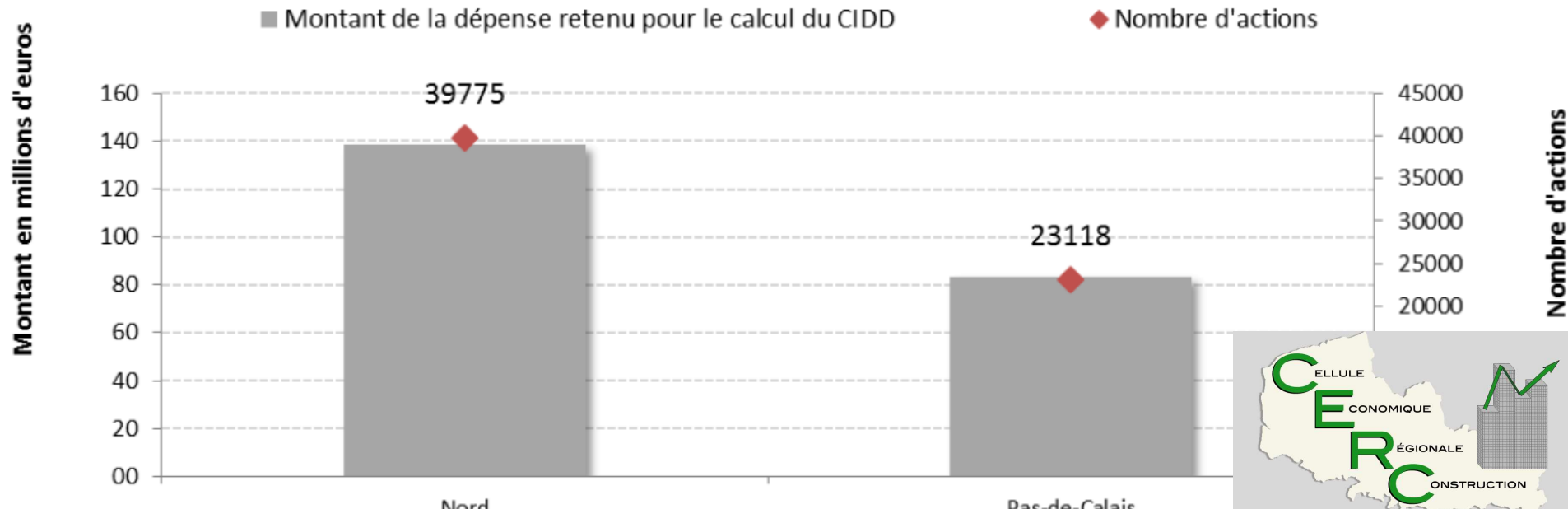


A noter : évolutions de l'éco-PTZ en 2014 à savoir extension aux copropriétés. Par ailleurs, obligation de faire appel à un professionnels labellisé « Reconnu Garant de l'Environnement » à partir du 1^{er} juillet 2014.

Crédits d'impôts développement durable en 2013 : 63 000 actions financées en région par le CIDD, représentant 50 000 ménages et un montant d'investissement minimal de 221 M€ de travaux et d'équipements

Nombre d'actions liées au CIDD, Montant des dépenses retenu pour le calcul du CIDD* par département pour l'habitation principale en 2013 (base : revenus 2012)

Unité : nombre et euros - Source : DGFIP



Prime exceptionnelle de 1350 € à destination des ménages aux revenus moyens, aussi appelée prime « ASP » (délivrée par l'Agence de Services et de Paiements), lancée en octobre 2013.

135M€ pour rénover 95 000 logements d'ici au 31 décembre 2015 (France entière).

Caractéristiques : propriétaire occupant en résidence principale. Bouquet de travaux. Dossier dématérialisé. Plafonds de ressources :

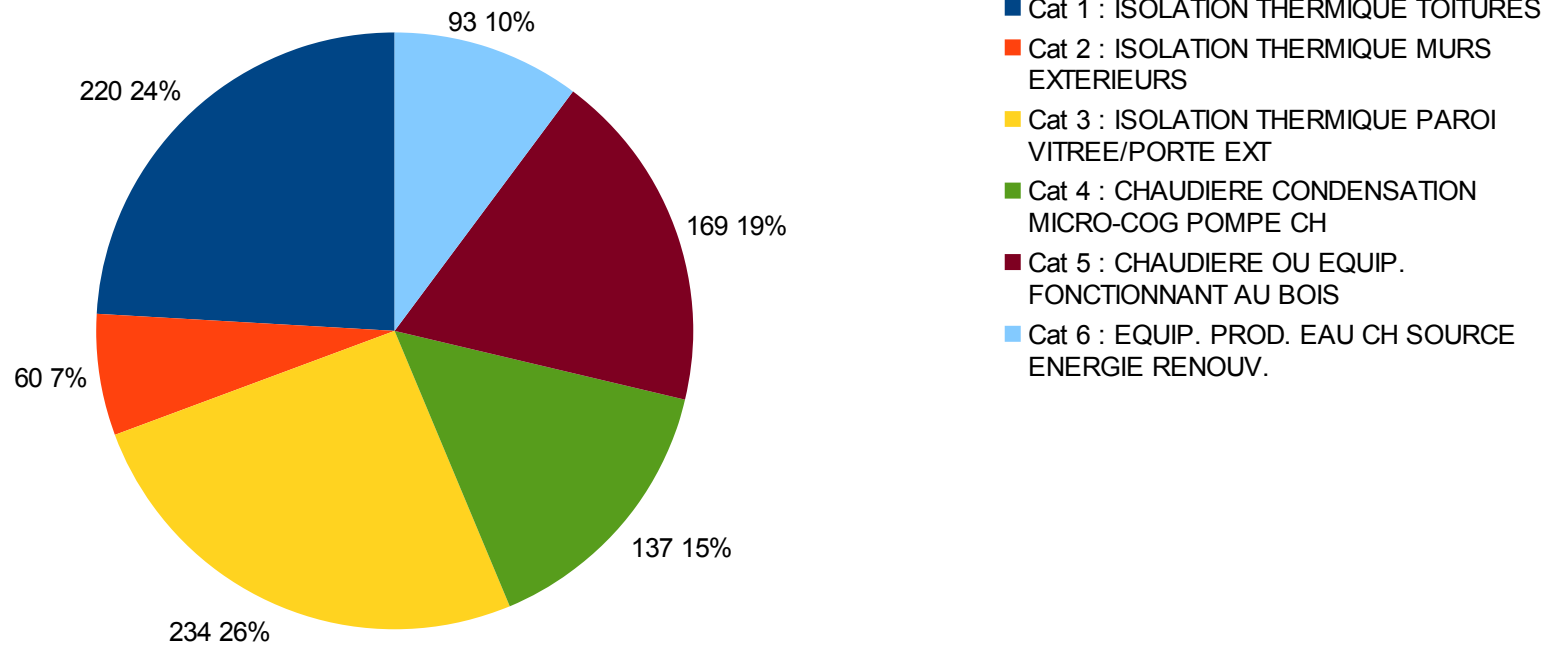
Nombre de personnes	Revenu de référence
1	25 000 €
2	35 000 €
3	42 500 €
4	50 000 €
+ 7500€ par personne supplémentaire	

Résultats : en progression mais taux de rejet important (60%). Beaucoup de dossiers travaux simples (bouquet de travaux exigé)

Périodes engagement	Dép.	Nombre de dossiers instruits	dont dossiers rejetés	Nombre de dossiers engagés	Montant total des engagements
2013	59	398	239	159	214 650,00
	62	308	172	136	183 600,00
	Total	706	411	295	398 250,00
2014	59	206	128	78	105 300,00
	62	157	90	67	90 450,00
	Total	363	218	145	195 750,00
	59	604	367	237	319 950,00
	62	465	262	203	274 050,00
	Total	1069	629	440	594 000,00

Typologie de travaux

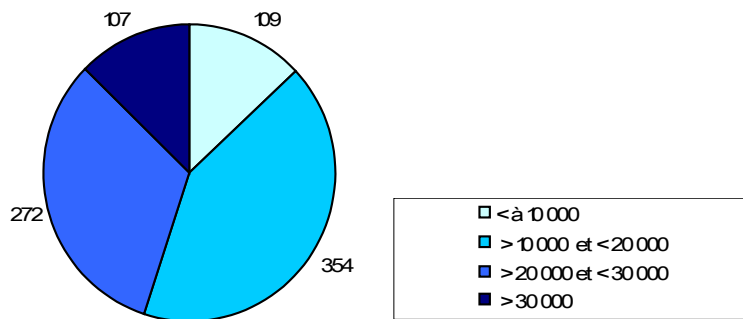
Catégories de travaux prime ASP



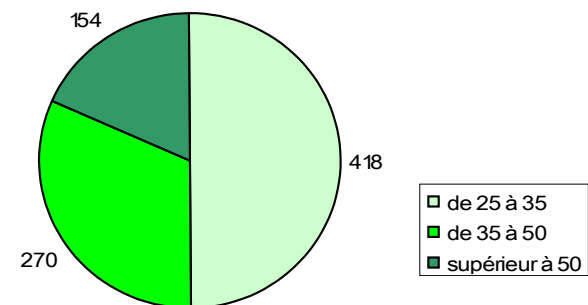
- Depuis janvier 2014 (au 28 mai 2014) :
 - 844 propriétaires occupants ont bénéficié des aides du programme. Les PO très modestes représentent 77% des ménages subventionnés.
 - 54 logements locatifs privés aidés

	Objectifs CHR 2014 (nb. de log.)	Résultats 2014 (nb. de log.)	Montant moyen de travaux (€)	Montant moyen de subvention ANAH (€)	Montant moyen de subvention FART (€)	Montant moyen de subvention ANAH+FART (€)	Gain énergétique moyen (%)
PO	1 600	844	21 439	9 179	3 668	12 847	38
PB	90	54	60 636	26 850	2 000	28 850	70
Total	1 690	898					

PO Habiter Mieux - montant moyen de travaux en €



PO Habiter Mieux - gain énergétique en %

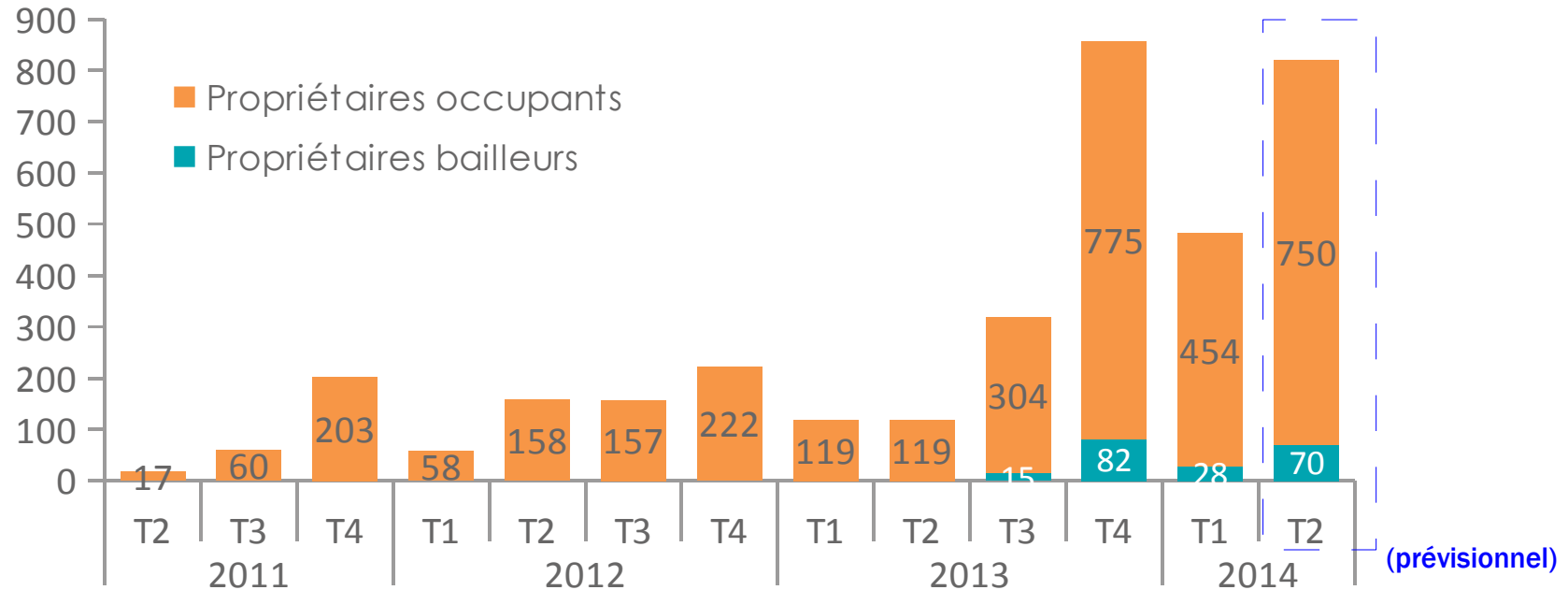


Bilan qualitatif et quantitatif

Parc privé : le programme Habiter Mieux

Evolution du programme "Habiter mieux" de l'ANAH en Nord-Pas de Calais

Unité : Nombre de logements - Source : ANAH





Bilan qualitatif et quantitatif

Parc privé : le programme Habiter Mieux



La couverture en opérations programmées complétée avant l'été

- 20 opérations vivantes (OPAH ou PIG) pour un objectif global annuel de 1 600 PO éligibles au programme Habiter Mieux.
- 8 programmes en projet opérationnels avant l'été, pour un objectif global annuel de 1000 PO éligibles au programmes HM
- 80 % de la population sera donc couverte par une opération programmée, **pour un objectif global en année pleine de 2600 propriétaires occupants aidés**

Les perspectives budgétaires

- Les résultats constatés conformes aux prévisions de forte montée en charge partagées en Comité Régional de l'Habitat, en février 2014.
- Rappel : une dotation régionale complémentaire de 5 M € d'ores et déjà annoncée par l'Anah pour faire face aux besoins.



Bilan qualitatif et quantitatif

Parc privé : le programme Habiter Mieux



Une évaluation du programme en cours, menée par Anah et le CGI
(Commissariat Général à l'Investissement) :

2 objectifs :

- questionner la pertinence, la valeur ajoutée et l'impact du programme Habiter Mieux
- analyser la mise en œuvre du programme à l'échelle locale

3 approches :

- étude 1 : une enquête par questionnaires autour de l'impact et de la perception de l'aide reçue par les PO bénéficiaires : une enquête téléphonique auprès de 1 200 PO complétée par une enquête auprès des instructeurs qui ont subventionné ces PO. Parmi ces 1 200 PO, 125 PO sont de la région NPdC.
- étude 2 : 8 monographies destinées à analyser la mise en œuvre et le fonctionnement du programme à l'échelle locale (en cours) dont le département du Pas-de-Calais
- étude 3 : une approche comparative de l'impact du programme dans le système des aides à la rénovation thermique (démarrage en mai 2014)

- **Les principaux leviers nationaux**
 - **Dégrèvement de la TFPB à hauteur de 25% du montant des travaux d'économie d'énergie**
 - **TVA à 5,5% pour les travaux de rénovation énergétique**
 - **Renforcement du caractère incitatif de l'Eco-prêt logement social de la CDC**
 - **Taux du livret A moins 75 points sur une durée 15 ans, moins 25 points sur une durée de 25 ans.**
- **Un dispositif régional de soutien : le programme régional expérimental mené dans le cadre du FEDER (2007/2013)**

- **L'objectif régional : 7000 logements rénovés/an.**
 - **Déclinaison régionale du pacte Etat/HLM et application du SRCAE**
- **Derniers résultats Eco-prêts :**
 - **1440 logements entre le 01/01/2014 et le 20/04/2014 (Eco-prêts engagés, en attente de signature. 2100 eco-prêts engagés en 2013)**
 - **ATTENTION:représente seulement une fraction de la rénovation énergétique HLM régionale**

- Programme « pilote » initié en 2010
- Démarche expérimentale sur 2 échantillons comptant au total 9000 logements, de différentes typologies, répartis sur la région et chez différents bailleurs sociaux
- Parmi les critères du 1er échantillon de logements
 - Performances énergétiques :
 - < 135 kWh.m²/an en logement individuel
 - < 120 kWh.m²/an en logement collectif
 - Incidence positive sur le budget des locataires
- Parmi les critères du 2nd échantillon
 - Performances énergétiques encore renforcées
 - Attention particulière au logement individuel

Bilan du 1er échantillon :

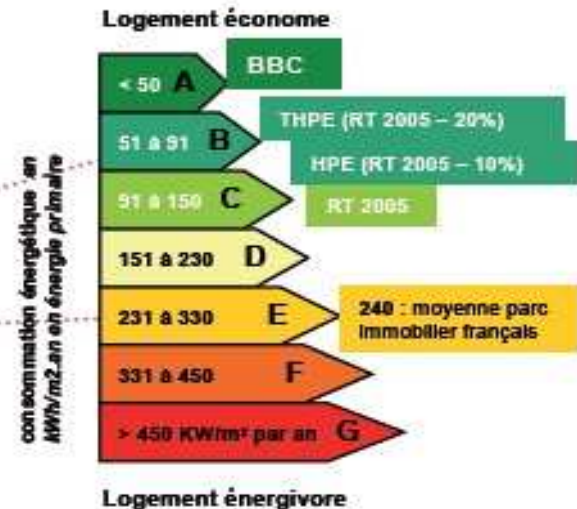
20 M€ : 4274 logements programmés

8% des logements sont individuels

Avant : 297 kWh.m²/an (E) Après: 87 kWh.m²/an (B)

Les consommations
d'énergie sont divisées
par 3,5.

De la classe **E** à la classe **B**
grâce au FEDER

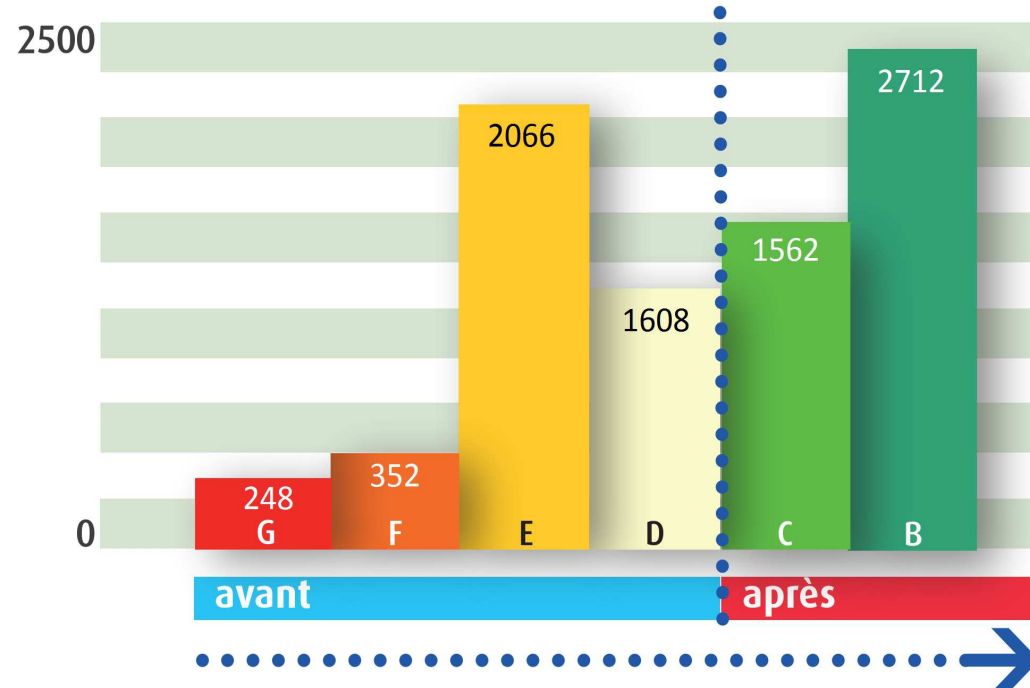


**97 % des logements < BBC
rénovation**

**Coût rénovation énergétique :
25 300 €/logement**

**31% d'économies de charges,
ménage /an**

Classes énergétique avant et après travaux



Bilan provisoire du 2eme échantillon

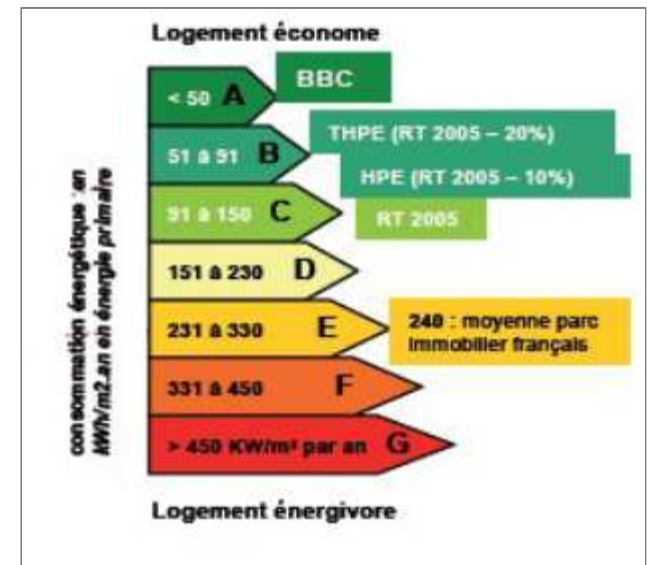
5,7 M€ : 839 logements programmés ou en cours de programmation (dernier comité de programmation le 13/06/2014)

60% des logements sont individuels

Un 2eme échantillon constitué des logements les plus énergivores en classes énergétiques E, F et G

Les consommations d'énergie sont divisées par 4

Avant : 411 kWh.m²/an (F) ► Après : 91 kWh.m²/an (B)



Coût de l'opération
totale :

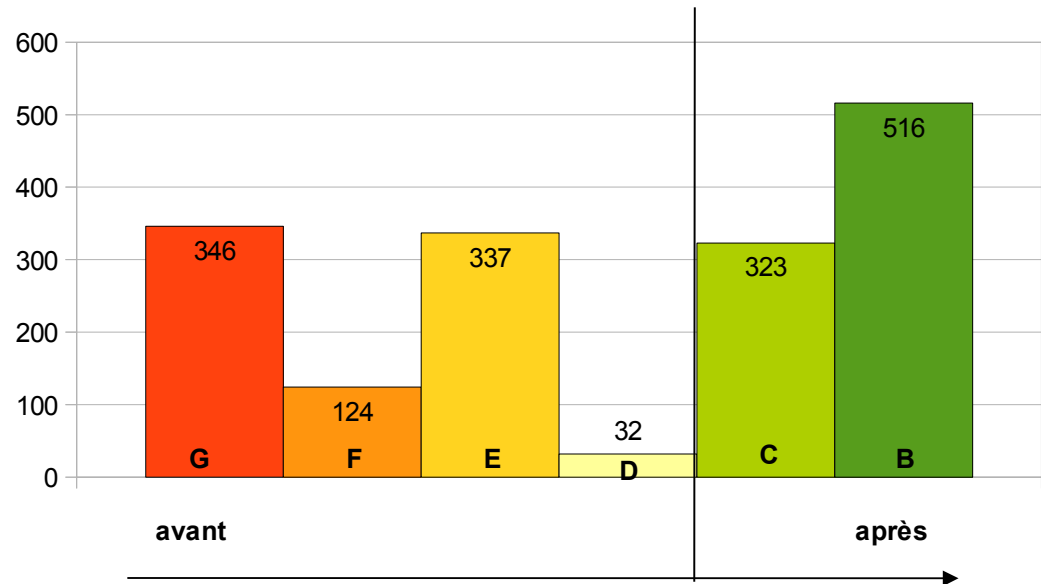
55 174 €/logement

dont

Coût de la rénovation
énergétique :

26 310 €/logement

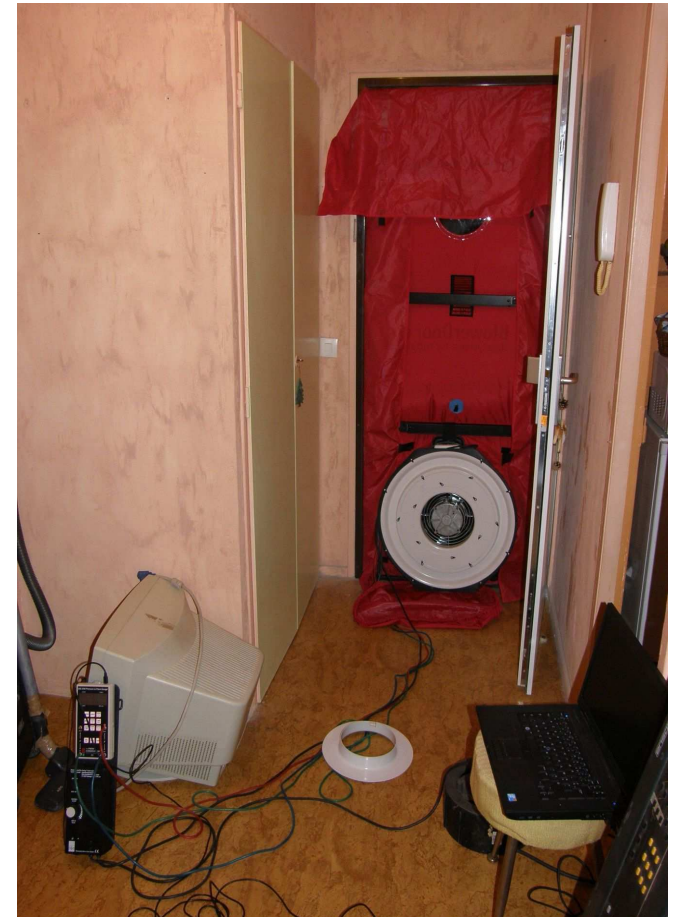
Classes énergétiques avant et après travaux



Les rénovations ne portent rarement que sur l'aspect énergétique d'où
un coût total deux fois plus élevé

Une évaluation en cours

- **17 opérations, 5 bailleurs volontaires**
- **Près de 150 logements instrumentés durant 3 ans (début en septembre 2014)**
- **Mesures spécifiques complémentaires sur 40 logements effectuées par le Cerema**
- **Enquête sociologique sur ces 40 logements**



Résultats 2013

7000 rénovations aidées

	Nord	Pas de Calais	Région
Programme Habiter Mieux de l'ANAH (propriétaires modestes)	621 (objectif = 919)	602 (objectif = 581)	1223
		2013/2012 hausse de 170 %	
		2014/2013 objectif en hausse de 13 %	
Prime exceptionnelle de 1350€ (classes moyennes)	159	136	295
Eco-prêts logement social (CDC) + FEDER	1721	393	2114
SOGINORPA (dernière année convention Etat/ANAH/SOGINORPA)	599	1337	1936
Eco-prêts à taux zéro (banques)	1075	675	1750
Crédit d'impôt	Plusieurs dizaines de milliers de foyers – Plusieurs centaines de millions d'euros		
Total	4175	3143	<u>7318</u>



Résultats 2014 au 1^{er} mai (4 mois)

2500 rénovations aidées



	Nord	Pas de Calais
Programme Habiter Mieux de l'ANAH	267 (objectif 2014 = 1050)	333 (objectif 2014= 640)
	106 au 1 ^{er} mai 2013	69 au 1 ^{er} mai 2013
	600 réhabilitations en 1 quadrimestre soit 242 % d'augmentation par rapport à la même période en 2013 (rappel : 840 réhabilitations au 28 mai)	
Prime exceptionnelle de 1350€ (classes moyennes)	343 (+586 % par rapport aux premiers mois de lancement)	
Eco-prêts logement social (CDC)	1440 engagés (en attente de signature)	
Eco-prêts à taux zéro (banques)	Chiffres non disponibles	
Crédit d'impôt	Plusieurs dizaines de milliers de foyers – Plusieurs centaines de millions d'euros	



Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat



La mobilisation des professionnels



Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat



Un premier Comité des Professionnels de la construction a réuni sous présidence DREAL 60 acteurs de la construction et du bâtiment le 7 octobre 2013. Il a alors été décidé approfondir les discussions grâce à trois groupes de travail distincts :

GT n° 1 : financement et coût de la rénovation énergétique – pilote Jean-François DIDIER (CER)

GT n° 2 : techniques de réhabilitation, contrôle, évaluation et risque amiante – pilotes Philippe REMIGNON (Vilogia) + Frédéric LAROCHE (Cluster Ekwation)

GT n° 3 : formation et qualification des professionnels de la rénovation énergétique – pilotes Jean-François DIDIER (CER) + Pascal LALAU (CAPEB 62)

Ces trois groupes ont travaillé pendant 6 mois afin d'identifier les freins et les leviers de la rénovation énergétique. Les pilotes des groupes ont restitué leur travaux le 14 mai 2014.

Les freins identifiés :

GT1 : les surcoûts liés au désamiantage, la multiplicité des dispositifs de financement, la très faible mobilisation des syndicats sur la rénovation thermique ;

GT2 : l'absence ou la faiblesse du marketing autour de la rénovation énergétique (peu d'offres globales, intégrées et séduisantes), le manque de structures complètement intégrées de conseil type Maison de l'Habitat Durable ;

GT3 : l'attente autour de la parution des décrets RGE, l'absence d'annuaire des professionnels RGE, la difficulté des petites structures à se former RGE car n'ont pas suffisamment de temps à dégager pour envoyer leur salariés en formation.



PLAN DE RENOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT
COMITÉ DE PILOTAGE – 28 mai 2014



MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE